

# CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE

**Samedi 30 août 2025** au Golf de Marcilly

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des clubs de Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise. Être à jour de son certificat médical.

### Messieurs :

- 1<sup>ère</sup> série : index de 0 à 16 départs blancs
- 2<sup>ème</sup> série : index de 16,1 à 24 départs jaunes
- 3<sup>ème</sup> série : index de 24,1 à 36 départs jaunes

### Dames :

- Série unique : index de 0 à 36 départs rouges

Index au mercredi 27 août. Le Comité s'autorise à modifier les limites des séries en fonction des inscriptions.

## FORME DE JEU

**Stroke-play pour les 1<sup>ères</sup> séries et Stableford pour les autres séries.**

## PRIX

- Les titres de **Champions et de Championnes sont décernés en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

## DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire ou chèque à l'ordre du golf de Marcilly.

- Non membres de Marcilly : 44 € (dont 8 € pour le Comité)
- Membres de Marcilly (7/7) : 8 € pour le Comité

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne, par ordre d'arrivée, **jusqu'au mercredi 27 août : 12h00**, sur le site du comité : page d'accueil et rubrique « Compétitions ».

Pour tout renseignement : [jacques.daures@thalesgroup.com](mailto:jacques.daures@thalesgroup.com)

## DEPARTS

- **1er départ à 9h00.**
- Les départs seront disponibles sur le site du Comité [www.golf-loiret.com](http://www.golf-loiret.com), au plus tard le jeudi 28 août à partir de 18h.

## COMITE DE L'ÉPREUVE

Thierry REGNIER (ou son représentant), Jacques DAURES (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions